Bibliothèques de Saguenay

POLITIQUE DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT *des collections*

Ma biblio en mouvement

Ville de Saguenay

Préambule

Le réseau des bibliothèques de Saguenay comprend les bibliothèques publiques autonomes des anciennes villes de Jonquière, Arvida, Chicoutimi et La Baie. Lors des fusions municipales de 2002, toutes les bibliothèques ont été regroupées sous l'appellation : **bibliothèques de Saguenay**.

La municipalité est responsable de leur gestion et de leurs opérations.

Ma biblio en mouvement

Les bibliothèques de Saguenay sont composées de quatre succursales situées dans les trois arrondissements :

- Bibliothèque Hélène-Pedneault de Jonquière;
- Bibliothèques d'Arvida;
- Bibliothèque de Chicoutimi;
- Bibliothèque de La Baie.

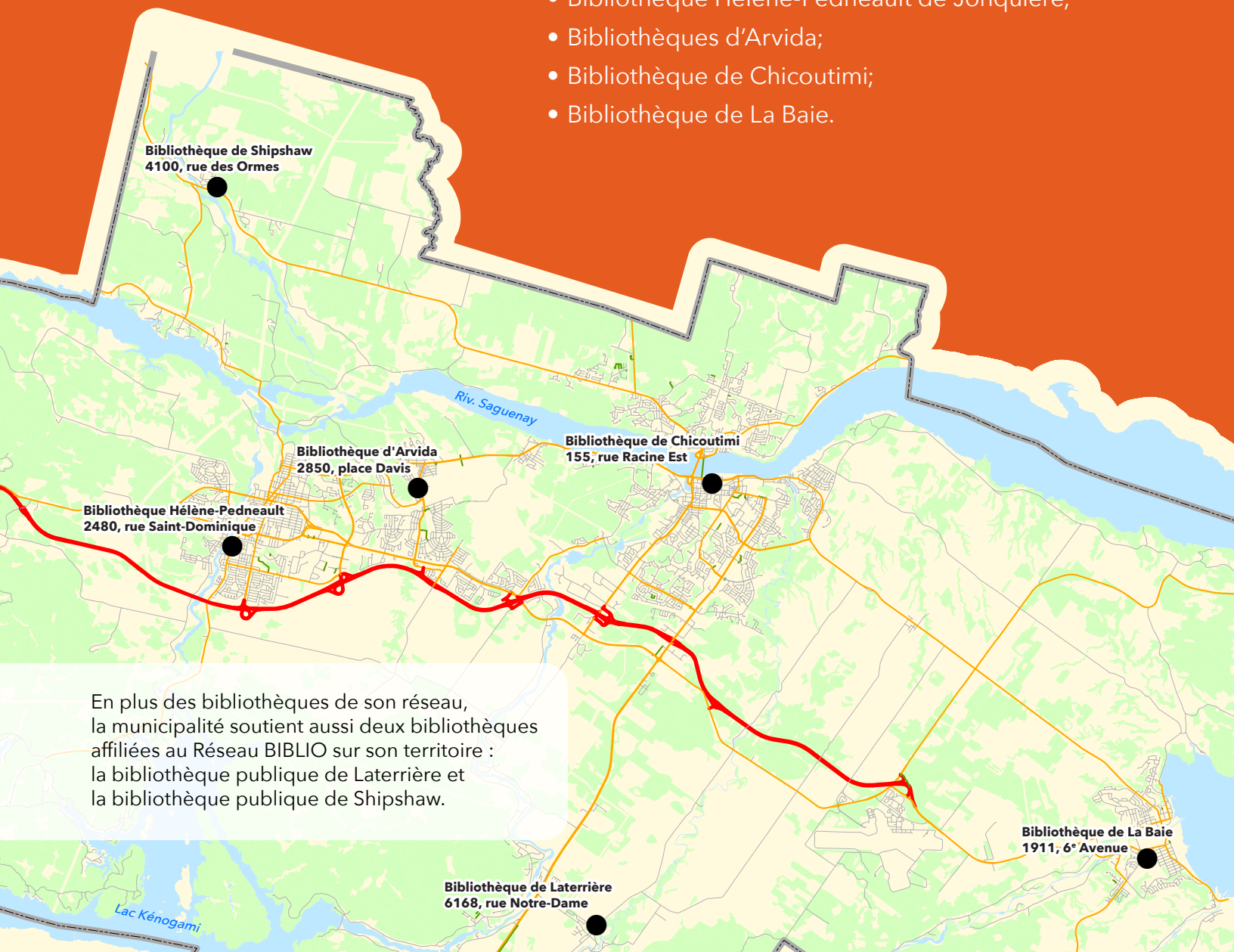

En plus des bibliothèques de son réseau, la municipalité soutient aussi deux bibliothèques affiliées au Réseau BIBLIO sur son territoire : la bibliothèque publique de Laterrière et la bibliothèque publique de Shipshaw.

Table des matières

Préambule 2
Les bibliothèques en 2019 4
Introduction 5
Objectifs de la politique 5
Mission 6
Vision d'avenir 7
Cadre de référence 8
Liberté intellectuelle et censure 9
Clientèle 10
Collection en 2022 15
Orientations en matière de gestion des collections 18
Acquisition des collections 19
Sélection des documents 20
Processus d'acquisition 22
Évaluation et élagage 24
Révision de la politique 27

Les bibliothèques
EN 2019

ABONNÉS
42 245

VISITES
440 357

PRÊTS
791 303

ACTIVITÉS
662

DOCUMENTS
406 063

BÉNÉVOLES **4**

EMPLOYÉS **54**

Introduction

La gestion et le développement des collections sont des fonctions qui visent à acquérir, gérer et retirer une grande quantité de documents[1] du fonds du Réseau des bibliothèques de Saguenay. Cette tâche peut être complexe en raison du type de document, de la diversification des supports, de l'évolution du marché de l'édition et des changements technologiques. **Une politique de développement des collections permet donc de faciliter cette tâche en établissant des orientations en matière de choix, de conservation et d'élagage.**

La présente politique découle des recommandations du ministère de la Culture et des Communications du Québec auprès des bibliothèques publiques autonomes de se doter d'une politique de gestion et de développement des collections qui réponde aux objectifs ministériels associés au programme d'aide financière « Appel de projets en développement des collections ».

Objectifs

- Faire connaître au public les principes et les critères guidant la sélection de documents;
- Établir les grandes orientations concernant la sélection, l'acquisition, l'évaluation et l'élagage;
- Servir de guide pour le personnel en indiquant les balises, les principes et les critères pour le choix et l'élagage des documents;
- Définir les responsabilités du personnel en lien avec le développement des collections;
- Fournir un cadre pour répondre aux plaintes et se protéger de la censure.

1 Le terme « document » comprend les livres imprimés, livres audio, livres numériques, livres audio numériques, périodiques imprimés ou numériques, CD, DVD, partitions musicales, objets disponibles pour l'emprunt (sur place ou à l'extérieur) dans les bibliothèques publiques.

Mission

Les bibliothèques de Saguenay ont pour mission de fournir aux citoyens de Saguenay un accès démocratique et gratuit aux services et aux ressources documentaires.

Plus spécifiquement, elles visent à :

- Choisir, acquérir, organiser et diffuser une collection diversifiée de documents dans tous les domaines de la connaissance et sous différents supports ou formats;
- Répondre à des besoins éducatifs, informatifs et récréatifs permettant à chacun de s'épanouir sur les plans personnel et professionnel, selon sa clientèle, mais aussi en fonction de la population qu'elle dessert et des caractéristiques de son territoire;
- Soutenir le concept d'une société libre où chacun a des chances égales d'accroître ses connaissances;
- Être un complément aux institutions d'enseignement en encourageant l'autoformation.

En tant qu'organisme public d'autorité municipale, les bibliothèques de Saguenay connaissent, appliquent et promeuvent les différentes politiques et divers plans d'action adoptés par Saguenay, tels que :

- La politique de développement des arts, de la culture et du patrimoine adoptée en 2002;
- La politique de développement social adoptée en 2007;
- La politique de prévention et d'intervention en matière de violence adoptée en 2008 et révisée en 2020;
- La politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de la ville de Saguenay adoptée en 2012;
- Le plan de développement durable de Saguenay 2016-2026;
- Le plan d'action 2019-2022 en matière d'accueil, d'intégration et d'établissement durable des personnes immigrantes;
- Le plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées (PAIPH);
- La politique du patrimoine culturel adoptée en 2020;
- Le plan d'action de la Municipalité amie des ainés (MADA) 2021-2023;
- La politique d'équité, d'égalité et d'inclusion adoptée en 2022.

Vision d'avenir

La Ville de Saguenay souhaite que la bibliothèque incarne une véritable maison du citoyen en devenant l'interface principale entre les services de la Ville et le citoyen. Étant un lieu ouvert à tous, la bibliothèque est un outil de transmission et d'échange de l'information, tant documentaire que civique.

Un lieu physique et virtuel

Par leurs heures d'ouverture, leur déploiement sur le territoire, leur proximité avec les citoyens et l'universalité de leurs services, les bibliothèques de Saguenay représentent des espaces de vie pour la communauté. On aime y être parce qu'on retrouve sa place dans ses lieux animés et que, parmi les mille et une façons de lire et d'apprendre, il y en a une qui convient à chacun. Ce milieu de vie doit trouver son reflet sur le Web, de manière à offrir une expérience virtuelle riche et pertinente.

Des gens

Les bibliothèques de Saguenay conseillent et animent le citoyen au cœur de son action et elles l'accompagnent tout au long de sa vie. Dans son activité d'apprentissage, de culture et de loisirs mais aussi dans les petits gestes ou les grands moments de la vie.

Des idées

Les bibliothèques de Saguenay offrent un environnement confortable et familier où circulent les idées : elles sont à échelle humaine, ce sont des bibliothèques citoyennes. Parce qu'il est important de rêver, s'étonner, se questionner, partager, découvrir et que cela y est possible.

Des partenaires

Les bibliothèques de Saguenay reconnaissent les individus qui s'associent pour former organismes et associations comme des acteurs importants dans le développement et la vie de la communauté. Elles se préoccupent de soutenir et appuyer leurs démarches et les désignent comme des partenaires privilégiés de son action quotidienne.

Un réseau

Les bibliothèques de Saguenay constituent un réseau qui s'enrichit des spécialités de chacun. Elles reconnaissent et valorisent les identités locales et reflètent les particularités des divers milieux. Riches de cette diversité, les bibliothèques de Saguenay favorisent la circulation des contenus et l'échange entre les milieux.

Pour tous

Les bibliothèques de Saguenay garantissent l'accès pour tous à des opportunités d'apprentissage, d'épanouissement et de développement des compétences. Elles sont un élément essentiel au soutien de la vie culturelle en région. En ce sens, elles sont un véritable outil de développement durable et de démocratie au service de la population.

Cadre de référence

Les bibliothèques de Saguenay adhèrent aux orientations internationales et nationales suivantes :

Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique[2] (1994) (révisé 2022)

Définit les missions clés des bibliothèques publiques, soit l'information, l'alphabétisation, l'éducation et la culture, en assurant un accès libre et illimité pour tous sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social. En 2022, on ajoute aux missions clés : fournir des opportunités de développement de la créativité individuelle, renforcer les habitudes de lecture chez les enfants de la naissance à l'âge adulte, offrir des services par le biais de la technologie, préserver et offrir un accès aux diverses formes d'expressions culturelles et au patrimoine par des moyens traditionnels ou technologiques, permettre aux communautés autochtones de tenir un rôle actif dans le processus de décision, soutenir le développement des habiletés de lecture et d'écriture ainsi que des littératies en matière de communication et d'utilisation des technologies.

Déclaration des bibliothèques québécoises[3] (2016)

Définit les bibliothèques comme des carrefours d'accès à l'information, la documentation et la culture, des centres d'apprentissage, des espaces d'appropriation des technologies, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontre, d'échange, de médiation et de développement culturel.

Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec[4] (2019)

Constituent des normes qui définissent les meilleures pratiques en matière de gestion des bibliothèques publiques au Québec.

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre[5]

Cette loi a été adoptée pour règlementer les pratiques commerciales des différents intervenants de la chaine du livre de façon à assurer à chacun une part équitable des revenus tirés du commerce du livre. Le réseau des bibliothèques de Saguenay respecte les dispositions du règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées incluses dans cette loi.

---

2 IFLA, & UNESCO. (2021). *Manifeste IFLA/UNESCO sur la bibliothèque publique : Renouveler l'engagement pris en 1994 par l'UNESCO et la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA)* [En ligne]. unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377426_fre.locale=fr

3 Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises. (2016). *Declaration_des_bibliotheques_quebecoises.pdf* [En ligne]. www.abpq.ca/pdf/Declaration_des_bibliotheques_quebecoises.pdf

4 ABPQ, BAnQ, & Réseau BIBLIO du Québec. (2019). *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec* [En ligne]. lignesdirectricesbiblioquebec.ca/pdf/lignes_directrices_biblio_2019.pdf

5 Gouvernement du Québec. (2023). *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* [En ligne]. www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/D-8.1

Liberté intellectuelle et censure

La bibliothèque de Saguenay s'engage à respecter les lois canadiennes et québécoises en matière de droits et libertés de la personne. Elle adhère aux principes de la liberté intellectuelle tels qu'énoncés dans la Charte des droits du lecteur[6]. Selon ces principes, toute personne a le droit d'accéder à toutes les formes d'expression du savoir. La bibliothèque s'oppose ainsi à toute forme de censure, qu'elle soit idéologique, politique ou religieuse, et à toute forme de pression commerciale. Elle respecte ainsi le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique[7] qui mentionne que les collections d'une bibliothèque doivent être exemptes de toute forme de censure.

Des documents peuvent ébranler les convictions ou les sensibilités de certains usagers par la présence de nudité, de prise de position controversée ou de violence. La bibliothèque considère que la responsabilité de l'utilisation des ressources revient à l'usager ou à ses parents ou tuteurs dans le cas d'un enfant mineur. Il en est de même pour tous les intervenants auprès des enfants qui utilisent les ressources de la bibliothèque pour un groupe d'enfants.

La collection de la bibliothèque doit refléter la diversité des points de vue sur les sujets traités en apportant différentes perspectives. Ainsi, les documents sélectionnés doivent permettre de couvrir la plus grande variété d'opinions possible, particulièrement pour les sujets à controverse. Il est à noter que ni le personnel des bibliothèques, ni la Ville de Saguenay n'endosse les idées ou les points de vue véhiculés par les documents. De plus, lors de la sélection ou de l'élagage des documents, ni la vie personnelle d'un auteur, ni sa race, sa nationalité, ses convictions religieuses ou politiques ne seront prises en considération.

Malgré son opposition à la censure, la bibliothèque se réserve le droit de refuser certains documents comportant des propos racistes, pornographiques, haineux, obscènes, d'une grande violence ou proposant une propagande politique ou religieuse. En fait, aucun sujet n'est rejeté systématiquement, mais les documents seront examinés dans leur contexte global en fonction des critères énoncés. Le choix de les sélectionner ou non dépendra du message qui est véhiculé par le document ou de son importance historique.

Plaintes et demandes

La bibliothèque de Saguenay s'engage à examiner chaque demande, commentaire ou plainte concernant les collections ou les services dans les plus brefs délais. La clientèle peut le faire directement sur le site Web de la bibliothèque ou encore, en se présentant sur place et en complétant un formulaire. Toute demande de retrait de document sera analysée par la direction, mais elle se réserve le droit de ne retirer le document que s'il contrevient à cette politique de développement des collections.

6 Association des bibliothécaires du Québec. (1976). *Charte des droits du lecteur* [En ligne]. www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1979-charte-des-droits-du-lecteur.pdf

7 IFLA, & UNESCO. (2021). *Manifeste IFLA/UNESCO sur la bibliothèque publique : Renouveler l'engagement pris en 1994 par l'UNESCO et la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA)* [En ligne]. unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377426_fre.locale=fr

Clientèle

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION

Les caractéristiques démographiques de la population de la Ville de Saguenay doivent être prises en considération dans l'établissement des politiques et dans le développement documentaire afin de bien répondre aux besoins de la population qu'elle doit desservir. La desserte de chacune des bibliothèques a été établie en faisant correspondre les secteurs de recensement à notre perception des quartiers fréquentant chacune des bibliothèques.

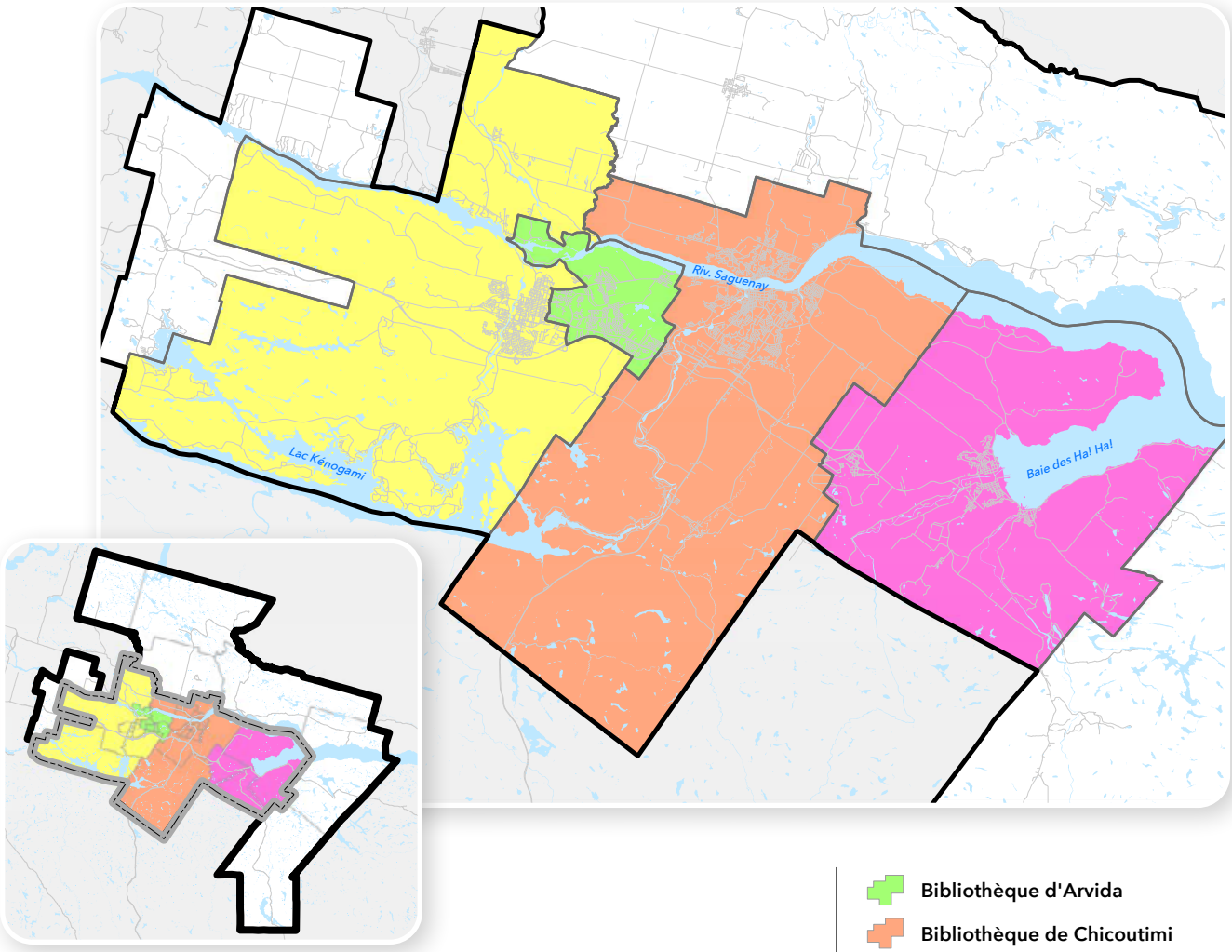

- Bibliothèque d'Arvida
- Bibliothèque de Chicoutimi
- Bibliothèque Hélène-Pedneault
- Bibliothèque de La Baie
- Non-résident

Saguenay se trouve au 8e rang des 10 villes les plus peuplées du Québec. Selon Statistique Canada, la population en 2021 s'élevait à 147 723 habitants.[8]

	Chicoutimi	Arvida	Jonquière	La Baie	Saguenay
Population en 2021	66 585	21 277	38 583	18 278	**144 723**
Population en 2016	67 331	20 683	39 221	18 714	**145 949**
Variation	-2,39	3,5	-0,64	-2	**-0,8**
Densité de la population au km²					**128,7**
Superficie des terres (km²)					**1 124,63**

Au cours des prochaines années, les bibliothèques de Saguenay devront développer la collection de façon à correspondre aux besoins de la population. Les données colligées lors des recensements de 2021 et de 2016 par Statistique Canada nous permettent d'émettre les constats suivants en ce qui concerne le profil de la population de Saguenay pour les prochaines années.

Un vieillissement de la population accéléré

Saguenay connait un phénomène de vieillissement de sa population depuis plusieurs décennies. Cela aura pour conséquences d'augmenter les besoins en services adaptés. Les bibliothèques devront poursuivre le développement de collections adaptées (ex : livres en gros caractères).

Une faible immigration internationale

Le taux de croissance de l'immigration à Saguenay est plus faible que celui observé dans l'ensemble de la province. Le développement de collections en anglais, en espagnol ou autre pourrait contribuer à favoriser les conditions nécessaires à l'accueil et à l'établissement durable des arrivants. Des ressources informationnelles sur l'intégration professionnelle et sur l'apprentissage du français pourraient également contribuer à l'intégration économique et professionnelle des nouveaux arrivants.

8 Gouvernement du Canada, S. C. (2021, novembre 17). *Recensement de la population de 2021* [En ligne]. www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/index-fra.cfm

Des citoyens majoritairement francophones

Les collections doivent refléter les intérêts d'un public francophone et mettre en valeur le livre québécois et régional. La vaste majorité francophone nous fait souvent oublier de proposer des documents aux personnes issues d'une autre culture et s'exprimant couramment dans une langue autre que le français. Les collections en anglais, en espagnol ou dans une autre langue viennent bonifier l'offre pour les abonnés allophones.

Une hausse du niveau de scolarité de la population

Bien que les statistiques indiquent une hausse du niveau de scolarité de la population (particulièrement chez les femmes), l'étude de la représentation des niveaux de scolarité à Saguenay confirme la nécessité de développer des collections en bibliothèques qui s'adressent à différents niveaux d'intérêt et d'expertise en littératie (secondaire, collégial, universitaire), et de rendre les documents disponibles dans des formats variés.

Le soutien aux personnes vulnérables et à faibles revenus

Les quatre succursales du réseau des bibliothèques de Saguenay se situent dans les centres-villes des trois arrondissements. Les statistiques démontrent que les centres-villes sont les secteurs où il y a la plus grande proportion de ménages à faibles revenus et de personnes âgées. La mission et l'accessibilité des bibliothèques les incitent à prendre un rôle dans les services aux personnes vulnérables et à faibles revenus. Ainsi, les bibliothèques doivent offrir des ressources et des documents adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap physique ou intellectuel, aux personnes ayant une santé physique et mentale fragile et aux personnes marginalisées et/ou à faibles revenus.

En 2022, la Ville a adopté une politique d'égalité, d'équité et d'inclusion qui vise à combattre la discrimination en matière d'origine ethnique, d'orientation sexuelle, d'âge, de handicap ou d'identité de genre. Les collections doivent démontrer l'engagement des bibliothèques à cet effet en proposant une diversité de points de vue et des personnages représentatifs des réalités de l'ensemble de la population.

Intéresser les jeunes

Les jeunes de moins de 18 ans représentent 20 % de la population de Saguenay. Dans un contexte de vieillissement de la population, il est primordial de développer une relève à la fréquentation afin d'assurer une gestion durable de la bibliothèque. Les collections jeunesse doivent être attrayantes et s'adresser à différents groupes d'âge.

Un territoire très étendu à couvrir

Les données de Statistique Canada indiquent une densité de population de 129,3 personnes par km^2 à Saguenay, comparativement à 890,2 personnes par km^2 à Montréal. Cela démontre le très vaste territoire que doivent desservir les bibliothèques de Saguenay pour rejoindre la population. De façon générale, et ce, pour tous les secteurs, les familles et les jeunes se trouvent en plus grande proportion en périphérie de la ville et donc plus éloignés des succursales du réseau des bibliothèques de Saguenay. Ce constat nous pousse à développer notre offre de ressources et documents numériques téléchargeables par le biais d'une plate-forme Web afin d'être plus accessibles de la maison, et également à poursuivre le service de transit.

LES CARACTÉRISTIQUES DES ABONNÉS ACTIFS EN 2019

En 2021, la population de la Ville de Saguenay s'élevait à 144 723 habitants. Sur ce nombre, les bibliothèques comptaient 34 864 abonnés actifs, ce qui correspond à 24,1 %. Nous considérons que le nombre d'abonnés des années 2020 et 2021 n'est pas significatif en raison du contexte pandémique de COVID-19. La base de référence de l'année 2019 nous semble présenter un portrait plus réaliste. En 2019, le réseau des bibliothèques de Saguenay comptait 42 245 abonnés actifs sur une population de 146 606 habitants, ce qui correspond à 28,8 % de la population.

Genre des abonnés du réseau

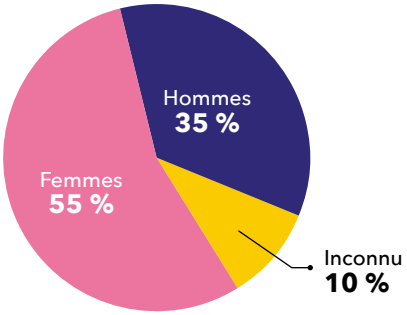

Âge des abonnés du réseau

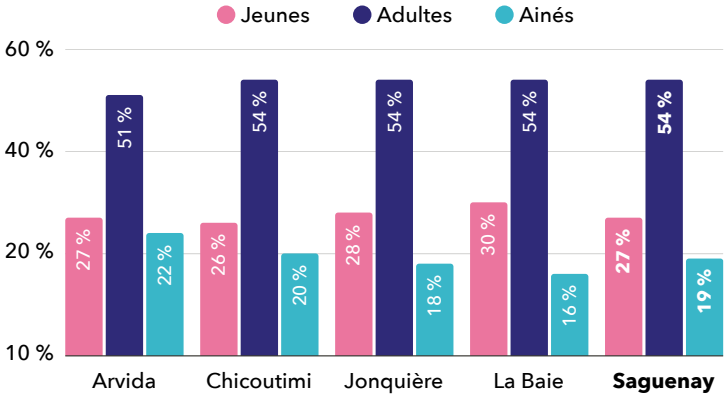

La fréquentation (nombre de visites)

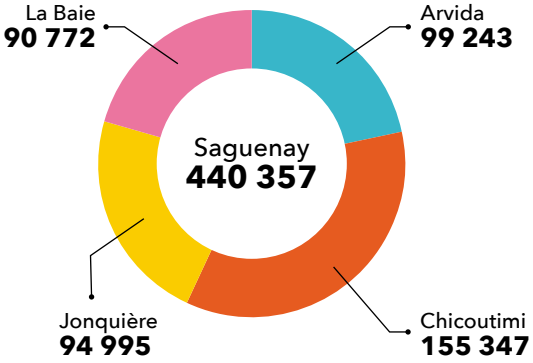

Le prêt des documents

Types de document	Nb de prêts
Livres imprimés - adulte	359 265
Livres imprimés - enfant	293 769
Audiovisuels - adulte	92 280
Audiovisuels - enfant	22 156
Livres numériques - adulte	21 626
Livres numériques - enfant	1 429
Autres documents - adulte et enfant	778
Total	**791 303**

Collection en 2022

Types de document	Arvida	Chicoutimi	Jonquière	La Baie	Saguenay
Albums	7 788	10 979	10 000	9 634	**38 401**
Bandes dessinées	4 515	19 005	9 323	11 169	**44 012**
Best sellers	20	58	42	34	**154**
Collection patrimoniale	4 086	1	0	0	**4 087**
Documentaires	14 370	68 095	33 993	29 970	**146 428**
Partitions musicales	104	497	283	631	**1 515**
Romans	20 819	56 265	36 023	33 447	**146 554**
Références	339	520	518	573	**1 950**
Périodiques	72	143	163	165	**543**
Livres numériques					**13 081**
Audiovisuels	2 847	16 281	8 352	8 172	**35 652**
TOTAL	**54 960**	**171 844**	**98 697**	**93 795**	**432 377**

Les normes d'excellence en développement des collections estiment à 2,4 livres par habitant la quantité idéale de livres imprimés dans une collection. Le volume de la collection des bibliothèques de Saguenay correspond à 2,6 livres par habitant.

COLLECTION JEUNESSE

Types de document	Arvida	Chicoutimi	Jonquière	La Baie	Saguenay
Albums	7 782	10 949	9 978	9 589	**38 298**
Bandes dessinées	3 327	10 978	5 952	7 305	**27 562**
Documentaires	2 301	6 519	4 739	3 715	**17 274**
Romans	5 497	12 339	9 442	8 342	**35 620**
Références	71	60	121	10	**262**
TOTAL	**18 978**	**40 845**	**30 232**	**28 961**	**119 016**

Les normes d'excellence estiment qu'une collection idéale devrait contenir entre 30 % à 40 % de livres pour les jeunes. La collection des bibliothèques de Saguenay contient 31 % de livres destinés aux enfants et aux adolescents.

LIVRES ET RESSOURCES NUMÉRIQUES EN 2022

Les ressources numériques comprennent les livres numériques, les livres audionumériques et les bases de données.

Les livres numériques et audionumériques sur la plate-forme pretnumerique.ca

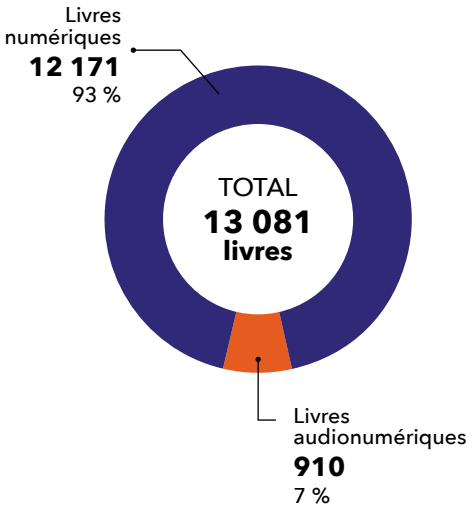

Liste des ressources numériques
Les ressources numériques disponibles par le biais du site Web des bibliothèques de Saguenay

Alec : Jeu éducatif pour apprendre à lire et à compter;

EduMedia : Ressource pour l'apprentissage des sciences;

Mes Aieux : Ressource dédiée à la recherche en généalogie;

Multidictionnaire : Dictionnaire du français en ligne;

Skilleos : Catalogue de cours et de vidéos sur divers sujets;

Universalis Edu : Encyclopédie sur tous les domaines de la connaissance;

Universalis Junior : Encyclopédie pour les jeunes;

Biblimag : Catalogue de plus de 4 000 magazines à consulter en ligne;

Le Quotidien en ligne : Journal régional en version numérique.

Orientations en matière de gestion des collections

- Maintenir une collection attrayante et inclusive qui correspond aux goûts et aux besoins de toute la communauté, de la naissance à l'âge adulte;
- Prioriser l'acquisition de livres et contenus québécois;
- S'assurer de la circulation de la collection sur tout le territoire;
- Offrir une diversité de formats qui répondent aux besoins de la communauté;
- Poursuivre le développement de l'offre de livres et ressources numériques;
- Poursuivre le développement de la collection de livres adaptés;
- Poursuivre le développement des collections de livres en anglais et en espagnol;
- Soutenir les bibliothèques affiliées de Laterrière et de Shipshaw dans le développement de leur collection;
- Maintenir un processus d'élagage sain et respectueux de l'environnement.

Acquisition des collections

L'acquisition des collections imprimées et numériques des bibliothèques de Saguenay est soutenue par le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Chaque année, les bibliothèques de Saguenay déposent un projet d'acquisition accompagné d'une demande financière au MCC. Selon les règles du gouvernement du Québec, la demande financière doit atteindre un maximum de 2/3 du montant total des acquisitions. Le tiers restant est assumé par la Ville de Saguenay.

Cette subvention gouvernementale, lorsqu'elle est acceptée, s'accompagne de quelques obligations pour le réseau des bibliothèques :

- Respecter la loi 51 qui oblige les bibliothèques publiques subventionnées à acquérir leur collection dans au moins trois librairies agréées de leur région;
- Suivre les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec;
- Employer un personnel qualifié pour la gestion et le traitement des collections;
- Favoriser la diversité des collections afin de mieux répondre aux besoins du milieu;
- Planifier des acquisitions continues qui s'étalent sur toute l'année;
- Défendre la liberté intellectuelle et le respect du droit d'auteur;
- Favoriser la complémentarité des collections avec les autres institutions documentaires;
- Développer l'offre numérique;
- Favoriser l'acquisition de documents publiés et produits par des auteurs régionaux et québécois afin de donner accès au contenu culturel québécois;
- Procéder à un élagage annuel des documents selon des critères définis;
- Promouvoir la culture et la lecture par le biais d'activités d'animation dans la communauté;
- Dépenser 100 % de la subvention avant le 31 décembre;
- Compléter un rapport des acquisitions, lequel est exigé annuellement;
- Compléter l'enquête annuelle des bibliothèques publiques et autoriser la diffusion des résultats.

Sélection des documents

La sélection de documents se base sur :

- L'analyse de la clientèle et ses besoins;
- L'évaluation de la collection actuelle;
- Les principes de libertés intellectuelles et l'opposition à la censure;
- Les ressources mises à la disposition de l'équipe de sélection : ressources humaines, financières et matérielles;
- Les critères expliqués plus bas.

Rôles et responsabilités

La responsabilité finale de la sélection de documents relève du conseiller ou de la conseillère au développement et à la gestion des collections. Cette ressource coordonne l'ensemble des opérations en lien avec la gestion et le développement des collections. Elle doit rédiger les procédures reliées à la sélection, au traitement et à l'élagage des documents ainsi que le contrôle budgétaire et vérifier l'application de ces procédures au sein de son équipe. Elle est accompagnée d'un ou d'une bibliothécaire qui procède à l'acquisition des documents en librairies.

Critères généraux de sélection

Le choix des documents à intégrer dans la collection de la bibliothèque doit toujours se faire dans l'objectif premier de répondre aux besoins de la communauté. Ainsi, afin de s'ajuster aux usagers, les décisions d'acquisition se font fréquemment en se basant sur les achats antérieurs de l'auteur ou du sujet en question et sur les statistiques de prêts qui y sont reliées.

Les critères suivants sont utilisés pour évaluer les titres à acquérir :

- Pertinence du sujet et du document par rapport aux besoins de la communauté;
- Demande actuelle et projetée;
- Pertinence du format pour les besoins de la bibliothèque (par exemple, format régulier plutôt que de poche);
- Obtention d'un prix, autorité et réputation de l'auteur, de l'éditeur, du producteur, de l'illustrateur, de la collection;

- Lieu d'édition et prix coûtant;
- Actualité du sujet et impartialité dans la présentation des informations;
- Qualité historique, littéraire et artistique;
- Couverture géographique : les documentaires à contenu régional sont priorisés, québécois ensuite, puis canadien;
- Originalité par rapport aux collections existantes;
- Conformité du sujet, du style, de l'illustration et du niveau de lecture aux publics visés;
- Qualité de la présentation et facilité d'utilisation;
- Qualités linguistiques.

Critères d'exclusion

Les documents présentant ces caractéristiques sont exclus de la collection :

- Les documents qui sont difficilement utilisables en bibliothèque, car ils comportent des sections à découper ou dans lesquelles il faut écrire, par exemple les livres à colorier, les livres de mots croisés, les journaux de bord, les agendas, etc.;
- Les formats inhabituels qui sont difficiles à classer;
- Les documents contenant trop d'accessoires;
- Les ouvrages de propagande, qu'elle soit commerciale, religieuse ou politique, et qui n'ont pas pour but d'informer;
- Les œuvres au contenu obscène, diffamatoire, pornographique (mais non érotique), haineux, raciste ou d'extrême violence;
- Un document épuisé seulement disponible sur le marché des livres usagés (ou disques usagés) car la qualité (du contenant et du contenu) de ces derniers n'est pas toujours garantie;
- Les ouvrages destinés à un public très spécialisé.

Processus d'acquisition

Les fournisseurs

Afin de respecter la Loi québécoise sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, les bibliothèques publiques ont l'obligation d'acheter tous leurs livres au prix régulier dans trois librairies agréées de leur région administrative. Cette loi ne concerne pas les documents audiovisuels, mais les bibliothèques de Saguenay souhaitent l'appliquer également à ces documents afin d'encourager les librairies agréées de la région. Pour respecter cette loi, les bibliothèques de Saguenay répartissent les achats dans plusieurs librairies agréées de la Ville de Saguenay, pourvu que les documents recherchés y soient disponibles. Ainsi, certains livres en anglais, en gros caractères et certaines partitions musicales sont achetés dans des librairies agréées en dehors de la région. La liste des librairies agrées est disponible et mise à jour sur le site du Gouvernement du Québec[9].

Modes d'acquisition

La bibliothèque acquiert ses documents selon six modes principaux :

1. Visite des libraires selon une fréquence convenue pour les nouveautés*;
2. Commande à l'unité pour les suggestions d'achat, les remplacements de copie et les achats rétrospectifs;
3. Listes d'achats transmises électroniquement pour les films, les CD, les livres en gros caractères, les livres en langue étrangère et les livres électroniques;
4. Commandes automatiques pour les séries;
5. Envois d'office;
6. Abonnement pour les périodiques.

* Certains livres régionaux à compte d'auteur sont achetés exceptionnellement auprès de l'auteur, lorsqu'il est impossible de les acquérir par le biais des librairies agréées et qu'ils sont demandés par les usagers.

Suggestions d'achat

Les suggestions d'achat constituent un bon moyen d'impliquer les usagers dans le processus d'acquisition. Elles permettent d'orienter la collection selon les besoins des usagers. Les suggestions d'achat sont toutefois traitées selon les critères de sélection habituels. Lorsqu'un document demandé en suggestion d'achat ne peut pas être

9 Gouvernement du Québec. (2023). *Trouver une librairie agréée* [En ligne]. www.quebec.ca/culture/encadrement-livre/trouver-librairie-editeur-distributeur-agree/trouver-librairie-agreee

acheté, soit parce qu'il ne correspond pas aux critères de sélection ou parce qu'il n'est plus disponible, les usagers ont la possibilité d'utiliser le service de prêts entre bibliothèques (PEB). Tous les usagers ont la possibilité de suggérer l'achat d'un document que la bibliothèque ne possède pas en remplissant le formulaire prévu à cette fin disponible sur le site Web de la bibliothèque.

Dispersion dans le réseau et nombre d'exemplaires

L'objectif du fonctionnement en réseau est d'offrir une plus grande variété de choix pour les usagers. Certains sujets sont envoyés en priorité dans la bibliothèque de conservation (déterminée selon les caractéristiques du milieu), mais jamais au détriment de la diversité des sujets dans l'ensemble des succursales du réseau. Nous tendons le plus possible à ce que chaque succursale possède tous les types de documents sur tous les sujets et toutes les langues/tous les supports. Par contre, plus une bibliothèque dessert une grande population, plus la quantité de documents acquis pour cette dernière sera importante.

Afin de limiter le délai d'attente pour les usagers, la bibliothèque vise à ce qu'il n'y ait pas plus de six mois d'attente pour les abonnés. Ainsi, des exemplaires supplémentaires sont achetés de façon à répondre à ce critère. Pour les livres numériques, la bibliothèque acquiert toujours un seul exemplaire au départ, et il est possible d'en acquérir d'autres par la suite, en fonction de la demande des usagers ainsi que du délai d'attente.

La spécialisation des bibliothèques du réseau

Chaque bibliothèque du réseau est reconnue comme spécialisée dans un ou plusieurs domaines qui lui sont propres. Les documents achetés en copie unique sont, en général, dirigés vers la bibliothèque de conservation de ce genre de document. Il s'agit évidemment d'une tendance, car il convient d'offrir un éventail diversifié de nouveautés dans chacune des bibliothèques.

Les dons

Les bibliothèques de Saguenay ne recueillent pas les dons de la population. La Ville de Saguenay recommande plutôt que les dons soient remis à des organismes, tels que Cultures à partager ou autres. Cependant, la Ville se réserve le droit d'accepter le don d'une collection spéciale pouvant combler un manque dans la collection actuelle ou représentant un atout précieux pour les bibliothèques de Saguenay.

Évaluation et élagage

L'élagage consiste à sélectionner les documents à retirer de façon permanente des collections de la bibliothèque. Ces documents sont retirés lorsqu'ils ne répondent plus aux besoins des usagers, ni actuellement ni dans un avenir prévisible. Ce processus demande beaucoup de rigueur, car chaque document composant la collection a une durée de vie qui lui est propre. L'élagage permet ainsi de faciliter l'accès à des documents pertinents et de qualité en éliminant des collections les documents endommagés, périmés ou ne répondant plus aux intérêts de la communauté.

Les bibliothèques de Saguenay visent à ce que le nombre de documents élagués soit équivalent au nombre de documents acquis.

Objectifs

Les bibliothèques de Saguenay élaguent périodiquement une partie de leurs collections dans le but de :

- Valoriser la collection : la collection devient plus crédible auprès des usagers par le retrait des documents non pertinents. De plus, elle est davantage mise en valeur, car le repérage est facilité pour les usagers;
- Attirer la clientèle par une collection valorisée : la collection étant plus attrayante à la suite de l'élagage, elle est donc plus susceptible d'être utilisée, consultée ou empruntée;
- Maximiser l'espace : l'élagage permet en fait de récupérer de l'espace pour les nouveautés ou pour d'autres services;
- Déceler les lacunes de la collection : l'élagage amène à une évaluation des collections et permet ainsi de corriger les faiblesses;
- Épargner du temps aux usagers et au personnel : les usagers arrivent à repérer les documents plus rapidement tandis que la vitesse de classement est augmentée pour le personnel;
- Suivre l'évolution des besoins de la communauté : pour ce faire, la bibliothèque élague les documents qui sont peu ou pas empruntés;
- Retirer les documents désuets et en mauvais état.

Rôles et responsabilités

Le processus d'élagage implique l'ensemble des membres du personnel qui se partagent les tâches en fonction de leur titre d'emploi.

- Bibliothécaires et gestionnaires : développer et mettre à jour la politique, énoncer les priorités et les objectifs, produire les rapports d'élagage, appliquer l'élagage demandant un certain niveau d'analyse.
- Techniciens : faire les modifications au catalogue, élaguer selon les critères de rotation des documents annuels établis, selon l'arrivée de nouvelles éditions ou selon l'état physique des documents, élaguer les séries.
- Chefs d'équipe en succursale : appliquer et distribuer les tâches selon les demandes et les objectifs, vérifier la liste des livres à retirer, recommander des documents à élaguer en raison de la désuétude.
- Commis en succursales : rechercher les documents à élaguer sur les rayons, mettre en boîte les documents élagués.

Fréquence

L'objectif est de faire le tour complet de la collection tous les dix ans. Toutefois, à l'intérieur de cette période, l'élagage s'établit en fonction du type de document, de son état, de son utilisation, de sa mise à jour ou du nombre de copies. Ces critères déterminent le type de méthodes utilisées : au jour le jour, annuelle, triennale ou aux 10 ans.

Évaluation et élagage quotidien	**Évaluation et élagage annuel**
• Retrait des documents abimés ou devenus inutilisables lors du retour des documents et lors de la lecture de rayons; • Retrait des anciennes éditions lors de l'acquisition des nouvelles mises à jour; • Retrait des journaux ayant une date de publication de plus d'un mois.	• Retrait des documents inactifs en multiples copies dans une même succursale, mais conservation d'au moins un exemplaire par succursale; • Retrait des documents jeunesse (romans, BD, documentaires, DC/DVD) dont la date de publication est de plus de 10 ans, et sans prêt depuis 2 ans et plus; • Retrait des périodiques dont la date de publication est de plus d'un an.
Évaluation et élagage triennal (en continu selon un calendrier par type de document)	**Évaluation et élagage aux 10 ans** (en continu selon un calendrier par type de document)
• Retrait des documents adultes (romans, BD, documentaires, DC/DVD) dont la date de publication est de plus de 10 ans, et sans prêt depuis 2 ans, mais conservation d'une copie dans le réseau.	• Retrait de la dernière copie des documents adultes (romans, BD, documentaires, DC/DVD) dont la date de publication est de plus de 15 ans, et sans prêt depuis 2 ans, et qui ne correspond pas aux critères de conservation permanente; • Retrait des documents de référence qui ne sont plus pertinents ou à jour; • Inspection des collections particulières (exemple : collection patrimoniale).

Critères généraux d'élagage

Les critères suivants guident la prise de décision concernant le choix d'élaguer ou de conserver un document :

Matériel*	Intellectuel*
• Le document est vieux, usé, fragile, détérioré ou d'une propreté douteuse;	• L'information est périmée, désuète ou obsolète;
• L'âge du document selon le type de document;	• L'acquisition d'une nouvelle édition;
• La présentation suggère un contenu non actuel;	• Le document n'est plus pertinent pour répondre aux besoins de la communauté;
• Le format ou le type de document est désuet, par exemple les cassettes.	• Le contenu du document est offensant;
	• Le contenu de l'ouvrage est en partie erroné;
	• Séries incomplètes et épuisées.
Redondance*	**Usage***
• Surabondance sur un sujet.	• L'ouvrage n'a pas été consulté depuis 2 ans. Ce critère peut être modifié en fonction du type de documents;
	• L'ouvrage est disponible en plusieurs exemplaires et l'utilisation ne justifie pas de tous les conserver.

* Ces critères ne s'appliquent pas aux documents à conserver.

Critères généraux de conservation

Les documents suivants sont protégés de l'élagage, car ils doivent être conservés :

- Les auteurs régionaux;
- Les sujets régionaux (histoire, patrimoine, culture);
- Les classiques de la littérature (québécoise ou internationale);
- Les auteurs ayant une grande renommée ou ayant été primés.

Chaque année, nos listes d'auteurs régionaux, d'auteurs primés et de classiques sont mises à jour. En se référant à celle-ci, chaque document que nous désirons conserver est identifié dans notre catalogue, précisant que nous souhaitons le conserver de façon permanente.

Évaluation

Avant même de procéder au retrait de documents de la collection, celle-ci aura fait l'objet d'une évaluation qui aura permis de décider si le document sera conservé de façon permanente ou retiré de la collection.

Disposition des documents élagués

Le traitement des documents élagués se fait de différentes façons, selon leur usage, leur valeur, le type de document ou leur âge. En respect avec la démarche de développement durable de la Ville et du principe des 3RV[10], l'objectif principal pour le traitement des documents élagués est la revalorisation de ces derniers par des projets tels la Biblio-vente, les passes-livres extérieurs et les dons de livres à des organismes qui en font la demande. Certains livres ne peuvent être revalorisés et sont éliminés selon les meilleures pratiques de disposition de documents disponibles.

10 L'expression « 3RV » est une abréviation des mots suivants : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.

Révision de la politique

Considérant les changements technologiques ainsi que l'évolution de la clientèle et du marché du livre, nous recommandons une mise à jour de la politique tous les cinq ans afin d'actualiser toutes les données statistiques, mais aussi de réajuster le processus advenant des changements majeurs ou mineurs, selon le cas. La responsabilité de cette mise à jour relève de la personne responsable du développement et de la gestion des collections de la Division des arts, de la culture et des bibliothèques.

La prochaine mise à jour de la politique inclura la gestion de l'inventaire. Cette étape est aussi importante que l'élagage car elle permet de signaler les documents manquants dans le catalogue des bibliothèques, mais aussi de retrouver des documents mal classés qui ont été déclarés perdus ou manquants. Ce processus est en cours d'implantation.

Bibliothèques de Saguenay

Présentée à la commission des arts, de la culture et du patrimoine le 12 octobre 2022.

Adoptée lors du conseil municipal du 9 mai 2023.

POLITIQUE DE GESTION ET DE DÉVELOPPEMENT *des collections*

Ma biblio en mouvement

Ville de Saguenay